

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.aequations.org/spip.php?article936>

Chronique du Grenelle de l'environnement, février 2009

- Nos projets & actions en cours - Les politiques de transition écologique en France - Archives Le Grenelle de l'environnement - La "Chronique du Grenelle" mensuelle d'Adéquations -



Date de mise en ligne : dimanche 1er février 2009

Site de l'Association Adéquations

Pendant l'examen par le Sénat puis l'Assemblée nationale de la Loi Grenelle 2 qui fixe les modalités d'application de la Loi d'orientation Grenelle 1, la mobilisation associative continue. Le processus « Grenelle », souvent critiqué pour ses reculs par rapport à certaines décisions issues du consensus initial, a eu le mérite de renforcer des collaborations entre des associations de nature, de taille et d'intérêts très divers, les incitant à des actions plus concertées.

Grenelle est donc devenu une sorte de label désignant une négociation collective sur des enjeux d'intérêt général entre Etat, acteurs sociaux, économiques, environnementaux, collectivités territoriales : *Grenelle* de l'exclusion, *Grenelle* à l'école, demande d'un *Grenelle* de la santé, etc. A contrario, les acteurs de la décroissance avaient organisé un *contre Grenelle* pour critiquer la démagogie d'un mode de développement voulant réparer ses excès à la marge sans remettre en cause son dogme de la croissance et son obsession consumériste. Puis sont apparus les adjectifs *grenello-compatible* ou *grenello-incompatible*...

Parmi les mesures *grenello-compatibles* et vivement encouragées : suppression de la publicité pour les pesticides auprès du grand public et encadrement de leur vente, obligation de travaux d'amélioration de performance énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire avant 2020, renforcement des schémas de cohérence territoriale en matière environnementale, plans climat/énergie territoriaux obligatoires pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants avant fin 2012, intégration des trames verte et bleue (pour la biodiversité) dans le code de l'environnement...

Par contre, sont *grenello-incompatibles* : les tentatives corporatistes d'exceptions sur les écotaxes pour le transport routier que des régions essaient d'obtenir, l'annonce de la construction de nouvelles infrastructures autoroutières, le renoncement à la possibilité de création de péages urbains, le relèvement du seuil d'obligation de bilan carbone pour les entreprises (qui passe de 250 à 500 salariés), en matière de risques, l'assouplissement excessif des conditions d'autorisations pour les installations classées pour la protection de l'environnement...

Le Grenelle a aussi « boosté » l'imagination des associations pour communiquer et sensibiliser l'opinion publique et les décideurs. L'Alliance pour la planète, qui est à l'origine du Grenelle par sa notation des candidats à l'élection présidentielle et sa demande que cette négociation soit organisée par le futur élu, a lancé une campagne et un site web sur les projets *grenello-incompatibles*. Toutes les associations nationales et locales sont invitées à signaler des projets qui portent atteinte à la cohérence générale du *grenelle* : sobriété et diversifications énergétiques, priorité aux transports collectifs, lutte contre l'érosion de la biodiversité, diminution des risques industriels, développement de l'agriculture biologique, consultation du public, etc...

Sur www.lalliance.fr, une carte permet de visualiser l'implantation des projets incriminés et leurs caractéristiques. Malheureusement les points noirs s'accumulent... Parmi les projets préoccupants on trouvera : le circuit de Formule 1 sur des terres destinées à l'agriculture biologique dans les Yvelines, le nouvel aéroport de Nantes, l'autoroute Pau-Langon qui traverse des écosystèmes exceptionnels, l'extension du port méthanier du Havre-Antifer, un futur stade de l'Olympique lyonnais sans transports en commun pour y accéder, l'incinérateur de Fos-sur-Mer et ses émissions de dioxine pour les riverains, le nouvel aéroport à Nantes, un barrage sur le fleuve Rizzanese en Corse... sans compter le lancement d'un deuxième réacteur nucléaire EPR alors que le Grenelle a pour priorité une politique d'économies d'énergie et le développement des renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation.

Bien sûr, les projets *grenello-incompatibles* sont retirés de la carte quand l'action citoyenne permet de les

contrecarrer, comme par exemple la centrale gaz/fuel de Ploufragan en Bretagne. Donc, n'hésitons plus à jargonner pour la bonne cause : à chacun-e d'exercer sa vigilance, de signaler et d'agir sur son terrain contre les *grenello-incompatibilités*. Vive la *grenello-attitude* !

Yveline Nicolas

Coordinatrice de l'association Adéquations

ynicolas.adequations.org

Post-scriptum :

A consulter sur le site d'Adéquations :

► Rubrique [Grenelle](#)